

**Revue Marocaine d'Administration  
Locale et de Développement**

**Rabat le 24 juin 2013**

**REMALD**

[www.remald.com](http://www.remald.com)

## **Communiqué de presse**

**Objet : Journée d'étude sur : « L'An II de la Constitution de juillet 2011 : un premier bilan de sa mise en œuvre »**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, le peuple marocain adopta, par référendum, le texte de la nouvelle Constitution du Royaume, promulguée par dahir n°1-11-91 du 29 juillet 2011.

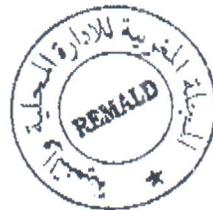
Après la table-ronde organisée en février 2012 sur « La mise en œuvre de la nouvelle Constitution du Royaume : réflexions sur la nature des actes juridiques et politiques entrepris depuis sa promulgation », la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement (REMALD), fidèle à sa tradition de commémorer scientifiquement les anniversaires des grandes réformes juridiques et politiques nationales, organisera, en partenariat avec l'Ecole Nationale d'Administration(ENA) et avec le soutien de la Fondation Hanns Seidel d'Allemagne, une journée d'étude sur « **L'AN II de la Constitution de juillet 2011 : un premier bilan de sa mise en œuvre** » et ce, le **lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013** au siège de l'ENA, à partir de 15h.

Cette rencontre scientifique verra la participation d'enseignants-chercheurs spécialisés en droit constitutionnel, en science politique et en droit administratif, de représentants des différentes formations politiques et syndicales, des représentants de la société civile, de magistrats et d'avocats, des cadres de l'Administration, la presse nationale et des étudiants doctorants.

Au cours de cette rencontre, outre le rappel de la genèse et du contexte de l'adoption de la nouvelle Constitution, les participants analyseront notamment les questions suivantes :

- le travail gouvernemental depuis l'investiture du gouvernement Benkiran, à la lumière du programme gouvernemental ;

- le comportement des composantes de l'alliance gouvernementale à la lumière de la Charte de la majorité ;
- l'évolution du processus législatif de mise en œuvre des dispositions constitutionnelles à la lumière du Plan législatif adopté par le gouvernement et de la mise en place de certaines commissions thématiques ad hoc (réforme de la justice, société civile, parité hommes-femmes...);
- l'évaluation de l'action parlementaire depuis les élections législatives du 25 novembre 2011, notamment le rôle de l'opposition ;
- le rôle des différents acteurs politiques dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution ;
- l'apport du Conseil constitutionnel en matière de contrôle de la constitutionnalité des lois organiques ;
- les lacunes et insuffisances éventuelles de la nouvelle Constitution ;
- les perspectives d'avenir de la scène politique eu égard aux attentes socio-politiques et de l'éventualité du recours à une révision constitutionnelle.



محمود القصراني  
عضو المجلس القومي للإصلاح الدستوري